

INAUGURATION DE LA GENDARMERIE

Allocution de Jean PICART, Maire et Conseiller Départemental (9 novembre 2015)

En présence de

- Monsieur le Sous-Préfet de Verdun, Monsieur Xavier LUQUET
- Madame le Substitut du Procureur, Frédérique CHIRON
- Le Colonel AFCHAIN, commandant le groupement de gendarmerie de la Meuse
- Monsieur le Chef d'Escadron Daniel MATHIEU, commandant la Compagnie de Verdun
- Le Lieutenant Jean-Pierre KRIEGEL, commandant de la COB

Nous sommes aujourd'hui rassemblés pour inaugurer l'extension du bâtiment communal de la gendarmerie.

Cette extension avait un triple objectif :

1. améliorer les conditions de travail de nos gendarmes,
2. améliorer l'accueil du public
3. assurer l'accessibilité de ce bâtiment recevant du public

Nous défendons, comme vous le savez, nos services publics nationaux ou locaux. C'est dans le cadre de nos contacts quasi quotidiens avec nos gendarmes et en premier lieu avec le Lieutenant Jean-Pierre KRIEGEL commandant la COB, Christophe SVIONTEK commandant la brigade d'Etain, que nous avons partagé le besoin d'amélioration du bâtiment.

Ce fut d'abord, la réfection de 3 bureaux l'an dernier, effectuée en régie par le service technique de la ville. Puis l'agrandissement avec l'architecte Gilles PROT et des entreprises qui ont effectué un excellent travail.

Le coût global : 250 000 euros HT et une recherche de subvention. Je remercie Monsieur le Sous-Préfet pour la participation d'une subvention d'Etat au taux maximum, la DETR à 40% du HT.

Prochainement, le service technique de la ville va réhabiliter le couloir principal et un bureau de l'ancien bâtiment.

Nous sommes attachés à nos effectifs et nous ne sommes pas les seuls. En 2011 et 2012, je suis monté au créneau, avec d'autres élus au niveau départemental pour le remplacement de nos gendarmes mutés ou partis à la retraite. En milieu rural, nous restons attachés au maintien de nos 23 gendarmes.

Avant 2012, je me suis battu, avec d'autres contre les nombreuses suppressions de postes dans la gendarmerie et la justice. Quelques postes ont été recréés depuis cette date mais le compte n'y est pas au niveau de la justice qui reste engorgée.

Les gendarmes ici font bien leur travail, on ne le dira jamais assez. Récemment, ils ont élucidé très rapidement l'affaire des deux jeunes passés en justice la semaine dernière.

Mais nous sommes confrontés à un autre problème. Yves Leclair notre précédent procureur nous a souvent dit que le nord meusien enregistrait 6 000 plaintes chaque année, que la justice en examinait 2 000 et seuls 1 200 étaient jugées.

C'est vrai que le travail d'enregistrement des plaintes est une lourde tâche pour nos gendarmes. Parfois des plaintes élucidées au niveau local n'ont pas de suite au niveau de la justice. Dans ces conditions, des habitants ne portent pas plainte. Mais il y a un effet pervers. La vigilance citoyenne que nous avons mise en place implique de signaler à nos gendarmes tout fait qui paraît anormal. Nous l'avons vu avec les deux jeunes jugés la semaine dernière, des personnes n'ont pas signalé les agissements dont ils étaient victimes. C'est pourtant la moindre des choses. Il est indispensable que les citoyens se prennent en charge.

Il faut savoir trier le bon grain de l'ivraie dit le proverbe. Nous allons devoir expliquer, encore expliquer que tout signalement est utile pour les enquêtes de gendarmerie. On ne peut pas reprocher à nos gendarmes de ne pas connaître des faits qui n'ont pas été portés à leur connaissance.

Je vous livre une autre interrogation sur le nombre de juges d'application des peines dans le nord meusien. A ma connaissance, nous n'en avons que deux, un pour les personnes emprisonnées, un deuxième pour les personnes jugées et qui doivent bénéficier d'un suivi. Peut-on me confirmer que le suivi est correctement assuré ? J'ai en mémoire le cas d'un jeune concerné par le meurtre de Monsieur Morel en 2011. Il devait être suivi, formation, insertion, etc... Cela n'a pas été le cas faute de temps et de personnel suffisant.

Je reviens sur le récent jugement des deux jeunes stinois dont je viens de parler avec cette conclusion « mise à l'épreuve, obligation de travailler ou de suivre une formation ». Cette décision doit être suivie d'effets, c'est le côté éducatif qu'il ne faut pas non plus oublier.

Cela me paraît être toujours une question à résoudre. Les Elus vont continuer à se battre pour que le suivi, préconisé par la Justice, soit effectivement assuré. Et cela passe par la question des moyens humains insuffisants, je n'y reviens pas.

Je tiens à vous préciser enfin avec la Codecom nous allons organiser une réunion du CISPD intercommunal en décembre après la période de réserve des officiels sachant que le CDDF communal continue de se réunir sous l'impulsion de Rémy ANDRIN 1^{er} Adjoint en charge de la sécurité.

Je termine par une dernière préoccupation. Pourrions-nous être informés, nous ne le sommes jamais, lorsqu'un jugement précise une interdiction de séjour à ETAIN ?

En 2016, nous pourrions à la demande de Jean-Pierre KRIEGEL déposer un nouveau dossier de travaux complémentaires sur ce bâtiment. Je solliciterai bien évidemment Monsieur le Sous-Préfet pour que la ville soit à nouveau éligible à la DETR. Je vous remercie par avance, Monsieur le Sous-Préfet, du soutien que vous pourrez nous apporter.

Je vous remercie de votre attention.

Jean PICART